



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 155 ORC

Date de publication: SHAB - 03.09.2018

Numéro de publication: BH04-0000000004

Canton: VD

Entité de publication:

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38,
1510 Moudon

Sommation selon les art. 153 et 154 ORC, Ring Investments SA

L'entité juridique mentionnée n'exerce plus d'activité et n'a semble-t-il plus d'actifs réalisables. La sommation aux personnes concernées, de requérir la radiation auprès du registre du commerce compétent ou de lui communiquer par écrit l'intérêt fondé de ces personnes à conserver l'inscription de l'entreprise dans le registre du commerce étant restée lettre morte, les associés et les créanciers sont sommés de faire valoir par écrit dans le délai indiqué un intérêt motivé au maintien de l'inscription de l'entité juridique. En l'absence de réponse dans les délais, l'entité juridique est radiée d'office (art. 938a, al. 1, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche.

Ring Investments SA

Rue de la Paix 6

1003 Lausanne

L'entité juridique n'a plus de domicile à son siège et présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Les personnes tenues de requérir l'inscription sont sommées de rétablir la situation légale dans les 30 jours, faute de quoi l'office du registre du commerce requerra du tribunal qu'il prenne les mesures nécessaires, conformément à l'article 731b CO.

Délai : 30 jour(s)

Fin du délai: 03.10.2018

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud

Rue Grenade 38, Postfach: 198, 1510 Moudon

1510 Moudon